

Résolution présentée par la délégation des Emirats Arabes Unis

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	La protection des droits des travailleurs migrants : vers une migration plus juste et plus humaine
L'Assemblée Générale,	
Déclarant	que les travailleurs migrants représentent une part essentielle de la main-d'œuvre dans les pays du Golfe, par exemple aux EAU où règne la loi de "kafala", qui donne un pouvoir excessif aux employeurs, 90 pour cent de la population est composée de travailleurs étrangers principalement originaires d'Asie et d'Afrique,
Préoccupée	par les conditions de travail souvent inhumaines et absurdes dans lesquelles les travailleurs migrants travaillent, notamment les températures extrêmes dépassant les 45°C, les salaires insuffisants, le manque des libertés politiques, les pratiques de travail forcé, la confiscation de passeports et l'impossibilité de se regrouper en associations syndicales,
Réaffirmant	l'importance du respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT),
Convaincue	que bien des pays sont concernés, non seulement des pays du golfe persique, EAU, Qatar, Arabie saoudite mais aussi l'Indonésie et certains États de l'Union européenne (Espagne, Italie, Pays-Bas, France, Pologne, Suède, Grèce, Allemagne) où de nombreux migrants agricoles ou domestiques subissent des heures excessives, des salaires inférieurs au minimum, des conditions de logement indignes,
Soulignant	qu'un développement économique durable ne peut se faire sans justice sociale,
Décide	de créer une charte internationale et un fonds d'aide aux migrants, sous l'égide de l'ONU et de l'OIT, visant à garantir à tous un salaire minimum et un logement décent et des soins médicaux accessibles, d'instaurer un mécanisme international de contrôle et d'inspection, incluant des visites régulières des chantiers et des lieux de vie et la publication d'un rapport annuel sur le respect des droits humains des travailleurs migrants, de renforcer la préparation et la protection des travailleurs avant leur départ avec des formations obligatoires sur leurs droits.

*Le texte français fait foi.*